

48 - Subventions à des associations sportives

M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur :

1 - Programme «Manifestations sportives»

- Olympique de Besançon Organisation du tournoi de la boucle - Malcombe/ Orchamps 10 juin 2012	2 300 €
- ASPTT de Besançon Organisation du championnat de France Badminton Sourds	500 €
- ASA Séquanie Course de Vuillafans Echavannes	1 500 €

En cas d'accord, la dépense totale, soit **4 300 €** sera prélevée au chapitre 65.40/6574.4822 CS 20300.

2 - Programme animations sportives

2.1 Soutien aux Comités départementaux et clubs engagés dans des actions d'animation

Structures	Montant saison 2011/2012	Acomptes versés	A verser
Amicale Cycliste AMCB	4 040 €	2 020 €	2 020 €
Besançon Gymnastique Rythmique	2 500 €	1 250 €	1 250 €
Comité Départemental Tennis de Table	4 040 €	2 020 €	2 020 €
BRC section Basket	5 000 €	2 500 €	2 500 €
Club Pugilistique Bisontin CPB	4 030 €	3 000 €	1 030 €
Association des Sports de Glace ASGB	1 880 €	940 €	940 €
Besançon Association Patinage Artistique	3 840 €	1 920 €	1 920 €
Comité Départemental Escrime	3 800 €	800 €	3 000 €
Besançon Doubs Hockey Club	5 120 €	2 500 €	2 620 €
Centre Omnisports Pierre Croppet Subvention annuelle 2012	4 000 €	0 €	2 000 €
Total	38 250 €	16 950 €	19 300 €

2.2 Soutien à des associations engagées dans des opérations d'animation

Participation à Vital'Sport Printemps :

- Orientation Team Besançon : 130 €
- Besançon Volley Ball : 390 €
- Doubs Sud Athlétisme : 325 €
- La Saint-Claude : 360 €
- ESBM : 240 €

Street Tour 2012 :

- Besançon Basket Ball : 1 000 €

Tour de France 2012 :

- Amicale Cycliste Bisontine : 4 000 €
- Association Sportive des Territoriaux de Besançon : 1 200 €
- Besançon Cyclo-randonneurs : 1 200 €
- Etoile Cycliste de Quingey : 1 200 €
- UNSS : 600 €
- USEP : 2 900 €
- Association des Petites Cités Comtoises de Caractère : 750 €.

En cas d'accord, la dépense totale soit **33 595 €** sera prélevée au chapitre 65.40/6574.4825 CS 20300.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à attribuer les subventions indiquées ci-dessus.

«**M. LE MAIRE** : Est-ce qu'il y a des oppositions ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

M. BENETEAU DE LAPRAIRIE n'a pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 13 juillet 2012.